



AVIS DU HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE L'ÉVALUATION DU SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS

L'appréciation des forces et des faiblesses de l'évaluation du système éducatif français peut être considérée comme la tâche permanente du Haut Conseil de l'évaluation de l'école. C'est pourquoi, il lui a paru important, dès sa création, d'esquisser un premier tableau général de ces forces et faiblesses, tableau qui se précisera chaque fois qu'il abordera des thèmes nouveaux et qui devrait évoluer en fonction des échos que rencontreront ses recommandations.

Pour étayer son premier avis sur ce sujet d'ensemble, le Haut Conseil a demandé un rapport de synthèse à Claude PAIR, rapport public qui peut être consulté sur le site du Haut Conseil : <http://cisad.adc.education.fr/hcee> à la rubrique « publications ».

En France, des pratiques diversifiées d'évaluation de l'École sont aujourd'hui largement développées.

Les deux formes principales d'évaluation que connaît traditionnellement le système éducatif

sont la notation des élèves et l'évaluation individuelle des prestations professionnelles des personnels. Leur validité est certainement discutable et elles n'ont jamais fait l'objet, elles-mêmes, d'une véritable évaluation. Le système éducatif français a préféré, plutôt qu'améliorer ces deux formes traditionnelles, les compléter par des travaux et des outils nouveaux. Les pratiques d'évaluation – et la diffusion des résultats des évaluations – ont ainsi connu un développement important au cours des deux dernières décennies.

Aujourd'hui, le système éducatif français présente, relativement à la plupart des systèmes éducatifs étrangers et par rapport aux autres services publics nationaux, une image favorable quant à la variété et à la qualité des évaluations qui y sont conduites. Certains outils ou réalisations y connaissent des développements particuliers, voire originaux, comme les évaluations diagnostiques « de masse » des acquis des élèves, organisées à plusieurs moments clés de la scolarité, ou les indicateurs de performance des lycées fondés sur une appréciation de la « valeur ajoutée » de ces établissements. Il est vrai

que, dans ce dernier cas, l'appréciation est imparfaite du fait de l'absence d'évaluation des progrès des lycéens.

Le coût de l'ensemble de ces travaux d'évaluation devrait être connu et diffusé et le Haut Conseil souhaite qu'il soit apprécié de façon plus fine et plus exhaustive qu'il l'a été jusqu'ici.

Ceci dit, l'évaluation du système éducatif français se présente sous la forme d'un foisonnement de travaux et de dispositifs variés qui se sont ajoutés les uns aux autres, sans constituer véritablement un ensemble organisé et cohérent qui permette de répondre, à la fois et à tous les niveaux, aux deux objectifs de l'évaluation : rendre compte aux citoyens et aux « usagers » de l'état du système éducatif, et donner aux responsables et aux acteurs les moyens d'une régulation et d'un pilotage.

La question majeure, aujourd'hui, est celle du très faible usage de ces évaluations.

La variété des dispositifs en place et la richesse de leurs résultats contrastent avec la faiblesse de leurs usages.

A part la notation des élèves qui intervient très fortement, en particulier dans la certification et l'orientation et qui mériterait d'être améliorée, les diverses évaluations sont efféctées très peu utilisées. Deux exemples de dispositifs dont la nature et les promoteurs sont différents l'illustrent. L'évaluation des personnels, qui mobilise une part importante de la force de travail des corps d'inspection et qui n'est ni assez homogène ni fondée sur les résultats, ne sert guère qu'à la notation « statutaire » de ces personnels et débouche rarement sur des infléchissements de leurs pratiques. Les indicateurs de performance des lycées, régulièrement rendus publics depuis huit ans, n'ont pas encore été utilisés comme point d'appui pour développer un processus de régulation du fonctionnement de ces établissements.

C'est pourquoi le Haut conseil considère que la création des conditions propres à permettre le développement des usages des dispositifs d'évaluation actuels est aujourd'hui un enjeu au moins aussi décisif, en termes de progrès, que

la recherche d'une amélioration de la qualité de ces dispositifs. Il est indispensable de mettre l'accent – et de faire porter les efforts – sur ces conditions.

Promouvoir un meilleur usage des dispositifs existant pour évaluer les politiques conduites et pour piloter le système éducatif à tous les niveaux - national, académique et local - suppose, de la part des évaluateurs, un effort important de communication, de diffusion et de vulgarisation de leurs travaux, de leurs outils et de leurs résultats, et, de la part des responsables et des acteurs, une réelle volonté d'intégrer ces outils et ces résultats dans les processus de régulation du système.

Pour encourager cet usage, un effort important en moyens tant humains que matériels est indispensable. Pour ce faire, le Haut Conseil recommande, indépendamment de ce qu'il conclura des thèmes qu'il inscrit à son programme de travail (cf. ci-dessous) :

- que la publication des résultats des travaux et la mise à disposition des outils d'évaluation soient systématiquement accompagnées, d'une part, par des informations qui permettent aux responsables et aux acteurs d'en débattre et de se les approprier et, d'autre part, d'une formation qui leur en facilite l'usage ;
- que soit régulièrement établies des synthèses de l'état de la connaissance dans des termes tels qu'elles soient réellement utiles aux responsables et aux acteurs du système éducatif ;
- que toute politique ou toute mesure nouvelle envisagée dans le système éducatif soit explicitement articulée avec un ou des dispositifs d'évaluation, et que ses conditions de mise en œuvre précisent l'usage qui doit être fait de ces dispositifs, notamment de ceux existant déjà ;
- qu'une formation professionnelle ciblée des enseignants soit développée dans tous les IUFM et en formation continue, notamment sur la question spécifique de la notation et de l'évaluation des élèves.

En tout état de cause, seul leur usage effectif, permettra aux dispositifs d'évaluation, quels que soient leurs concepteurs, d'être améliorés

et de constituer progressivement un ensemble cohérent au service du pilotage du système.

Le dispositif d'évaluation lui-même a des points faibles qui constituent autant de marges de progrès à explorer.

Tout d'abord, dans le légitime souci de rendre compte, qui constitue l'un des objectifs de l'évaluation, le ministère de l'Éducation nationale a engagé un effort important – et positif – pour apprécier et faire connaître les résultats du système éducatif et de ses composantes.

Le fait que ces travaux restent trop peu utilisés pour la régulation et le pilotage tient, pour une part, à ce qu'ils éclairent sur les résultats, mais pas encore – ou tout au moins pas encore assez – sur les processus qui conduisent à ces résultats, processus dont la connaissance et l'analyse sont indispensables pour réguler et agir. L'exemple de l'évaluation des lycées, déjà évoqué plus haut, illustre bien ce constat.

Au-delà de cette appréciation générale, et sans qu'il soit question ici de prétendre à l'exhaustivité, le Haut Conseil estime que parmi les marges à explorer figurent la question de l'évaluation des pratiques éducatives, pédagogiques ou non, ainsi que celle de l'évaluation des établissements scolaires qui est beaucoup moins abordée en France qu'à l'étranger. L'une et l'autre devraient permettre de mieux apprécier le fonctionnement du système éducatif au plus près des élèves, c'est-à-dire dans les établissements et les classes, là où l'enjeu d'une régulation efficace est le plus essentiel.

Pour sa part, le Haut Conseil se propose de faire un point plus poussé sur certaines de ces questions dont il précisera le contenu au cours des mois qui viennent :

- celle de l'évaluation des lycées ;
- celle de l'évaluation des enseignements universitaires ;
- celle de l'évaluation des pratiques éducatives ;
- celle de l'évaluation des enseignants du premier et du second degrés ;
- et celle de l'évaluation des acquis des étudiants.

Il faut multiplier les travaux d'évaluation du système éducatif, accroître le nombre et la diversité des lieux où ils peuvent être réalisés.

Le Haut Conseil ne peut qu'approuver et soutenir la volonté ministérielle clairement affichée de confirmer et renforcer un puissant « pôle d'évaluation » au sein du ministère de l'Éducation nationale. La proximité d'un tel pôle avec les lieux où se décide et se réalise à tous les niveaux l'action éducative est certainement un facteur qui doit favoriser le développement des usages effectifs des travaux réalisés et une bonne adéquation de ceux-ci aux questions que le système éducatif doit résoudre.

Encore faut-il que l'on veuille à organiser et exploiter des synergies entre les différentes instances qui, d'une façon ou d'une autre, y contribuent : corps d'inspection, direction de la programmation et du développement, rectorats et organismes tels le Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

De ce point de vue, les évaluations des académies qui sont en cours actuellement, et pour lesquelles une approche des inspections générales prend notamment appui sur des données issues des travaux et des dispositifs de la direction de la programmation et du développement, semblent au Haut Conseil une amorce intéressante d'une telle synergie ; ceci d'autant plus que la démarche de contractualisation engagée avec les académies devrait s'articuler avec ces évaluations.

Mais il semble également au Haut Conseil qu'il serait souhaitable que d'autres « pôles », de toute nature – universitaires, administratifs ou privés – développent des travaux d'évaluation du système éducatif qui viendraient compléter et conforter ceux conduits au sein du ministère ou à sa périphérie. Ce sont la multiplication de tels travaux, leur confrontation et leur mise en perspective qui permettront, de façon relativement assurée, d'une part, un compte rendu du fonctionnement et des résultats du système éducatif aux « usagers » de l'école et à l'opinion, et,

d'autre part, une régulation et une amélioration du fonctionnement de ce système.



Promouvoir un usage plus intensif et efficace des évaluations et développer la qualité et la variété de celles-ci à hauteur des besoins impliquent des moyens importants dans plusieurs domaines.

Tout d'abord, en renforçant les structures en charge de l'évaluation au sein du ministère et à sa

périphérie, et en dédiant des moyens particuliers à l'animation des dispositifs d'évaluation et aux formations qui doivent les accompagner.

Ensuite, en suscitant le développement de nouveaux pôles d'évaluation et la multiplication des travaux, par exemple grâce à des appels à projets.

Enfin, en favorisant la confrontation et la capitalisation des travaux des uns et des autres, ce à quoi le Haut Conseil s'efforce, pour sa part, de contribuer ■

LES AVIS DU HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

Ce troisième avis du Haut Conseil de l'évaluation de l'école, de portée générale, fait suite aux deux avis rendus précédemment sur « l'effet de la réduction de la taille des classes sur les progrès des élèves » (mars 2001) et sur « l'appréciation et la certification des acquis des élèves en fin de collège : diplôme et évaluations-bilans » (juin 2001).

Le premier rapport annuel du Haut Conseil de l'évaluation de l'école vient d'être remis au Ministre de l'éducation nationale. Comme tous les avis du Haut Conseil et les rapports qui ont été établis à sa demande, il est public et disponible sur le site <http://cisad.adc.education.fr/hcee>

AVIS du Haut Conseil de l'évaluation de l'école

Directeur de la publication : **Claude THÉLOT**

Secrétariat général : 3/5 boulevard Pasteur 75015 – PARIS

Tel : 01 55 55 77 14

Fax : 01 55 55 77 62

Adresse du site du HCéé : <http://cisad.adc.education.fr/hcee>

ISSN en cours

Conception et impression – DPD/BED